

Bulletin d'information

Le Val
d'Amour
Communauté
de communes

de la communauté de communes du Val d'Amour

N°19 • DÉCEMBRE 2023



ENFANCE

Armer les enfants
et les adultes contre
les violences sexuelle

CULTURE

Découvrir le monde
des livres, à l'école et
dans les médiathèques

ENVIRONNEMENT

Instruction du droit
des sols : comment
sont prises les
décisions ?

URBANISME

Entre terre et eau,
comment préserver
et valoriser les zones
humides



Sommaire

01

.....

Édito

02

.....

Armer les
enfants et les
adultes contre les
violences sexuelle

08

.....

Découvrir le
monde des livres,
à l'école et dans
les médiathèques

13

.....

Instruction du
droit des sols :
comment sont
prises les
décisions ?

22

.....

Entre terre et
eau, comment
préserver et
valoriser les
zones humides

27

.....

Du côté des
associations

31

.....

Actualités de la
communauté de
communes

40

.....

Agenda

N° 19 // DÉCEMBRE 2023

Directeur de la publication :

Étienne Rougeaux,
Président de la communauté
de communes du Val d'Amour.

Ont collaboré à ce numéro :

Etienne Rougeaux, Rémi Gauthier,
Jocelyne Pape, Carole Serrurot,
Amélie Jaquet, Amélie Baudier,
Guillaume Brochet, Charlotte Bez,
Dominique Morel, Solène Carboni,
Céline Turri, Noémie Poncet, Marion
Sanchez, Héloïse Zeller, Jade
Boudot.

Rédaction des dossiers :

Zeller rédaction

Maquette et mise en page :

Service communication

Crédits photos :

Couverture :
Adobe Stock

Pages intérieures :
Jean-Pierre Amet, Nicolas Milot,
Steeve Cretiaux, L.d'Aboville,
Marion Sanchez, Héloïse Zeller,
Adobe Stock

Tirage à 4715 exemplaires
Impression : ABM Graphic
Distribué par nos soins
et par les communes
du Val d'Amour.

N°ISSN 2999-5981

**Le Val d'Amour
communauté de
communes**

74, Grande Rue
39380 Chamblay
contact@valdamour.com
T. 03 84 37 74 74

www.valdamour.com



La crise du COVID est encore dans tous les esprits. Mais en cette période inflationniste, le « quoi qu'il en coûte » de l'époque semble bel et bien révolu. Y compris en matière de service public. L'augmentation du coût de la vie est une réalité pour tous. Nos collectivités font également face à leurs contraintes : elles n'échappent pas à la règle de l'équilibre budgétaire. Mais cette situation ne saurait justifier un repli sur soi. Bien au contraire.

Ainsi, nous assumons toujours l'ensemble de nos compétences, à commencer par l'enfance et la jeunesse, qui représentent le principal poste budgétaire dans le fonctionnement de la communauté de communes. « Le principal » : sans vouloir minimiser l'importance des autres services, quelle responsabilité !

Nous avons pleinement conscience du niveau d'exigence en termes de service public que cette compétence implique. C'est pour cette raison que nos agents bénéficient de formations. Si le traditionnel BAFA (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) reste une première étape obligatoire, la collectivité investit progressivement pour qu'il soit rejoint par d'autres diplômes professionnels de l'animation.

Par ailleurs, nos agents sont régulièrement sensibilisés à différents sujets par des experts. Ainsi, nous avons engagé cette année un véritable travail de fond

sur la prévention des violences sexuelles faites aux enfants (cf. p. 2) à travers un programme baptisé Corps-Accord et porté par des professionnelles particulièrement investies.

Pour améliorer encore les services publics liés à la jeunesse et à l'enfance, nous avons aussi déployé une nouvelle interface web, un Portail Famille (cf. p. 34) qui, depuis septembre, facilite la transmission des dossiers, les inscriptions, les réservations, etc.

Nous avons également conscience que chaque changement, quelle que soit sa nature ou sa raison, peut entraîner incompréhension, réticence, voire mécontentement. La modernisation d'un service, sa professionnalisation, doit toutefois profiter au plus grand nombre et, avant, tout aux enfants.

Notre priorité reste et restera leur bien-être et leur sécurité. Et c'est collectivement que nous pouvons la suivre et la renforcer.



Etienne Rougeaux
Président de la
communauté de
communes

Armer les enfants et les adultes contre les violences sexuelle



«*Toutes les 3 minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle*» : tel est le message délivré par le gouvernement depuis septembre dernier à travers un spot publicitaire diffusé aux heures de grande écoute. Bien avant que ce constat alarmant ne soit relayé dans les médias, la communauté de communes du Val d'Amour s'est engagée dans un programme de prévention des violences sexuelles sur les enfants : «*Corps-Accord* », un projet conçu et porté par deux professionnelles du social et de l'enfance, Aurélie Rolland et Hendrina Branchard.

Agir en amont des agressions sexuelles

Toutes les deux ne voulaient plus seulement signaler les violences sexuelles faites aux enfants ; Aurélie Rolland et Hendrina Branchard agissent aussi désormais en amont à travers des actions de prévention. « Enumérer des chiffres, cela contribue à briser le silence. C'est une bonne chose, car le silence est le meilleur allié des agresseurs. Mais il faut aller plus loin », lance Aurélie, éducatrice de jeunes enfants et conférencière du spectacle vivant.

En 2021, elle est contactée par Hendrina, assistante de service social depuis 2010 et intervenante indépendante, qui a entendu parler de son spectacle, une conférence gesticulée à travers laquelle elle raconte « le parcours d'une victime d'un pédo-criminel ». « Nous avons la même envie, explique Hendrina, celle de faire de la prévention et de monter un projet sur le secteur. »

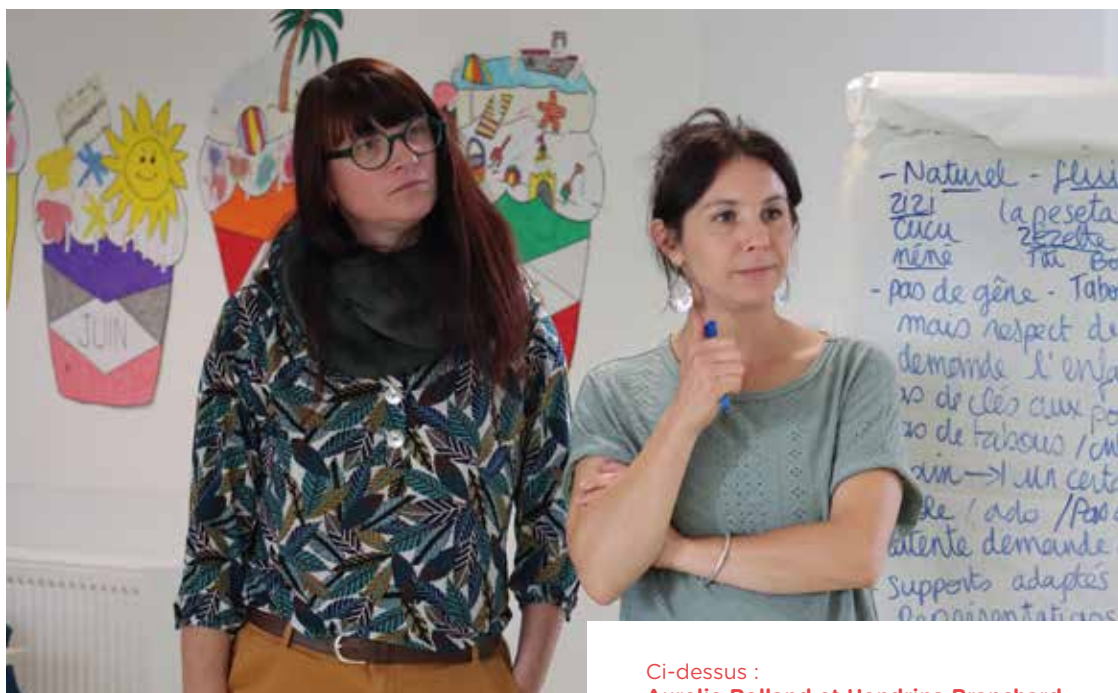
Les deux femmes créent alors un programme baptisé « Corps-Accord ». Objectifs : former les professionnels, donner des pistes de prévention aux adultes et sensibiliser les enfants à des thèmes tels que le corps, l'intimité, le secret ou encore le consentement.

Le projet « Corps-Accord » s'articule autour de 3 axes principaux, lesquels s'inspirent d'un programme de prévention québécois qui, depuis 30 ans, s'adresse aux enfants, aux adultes, aux écoles, etc. Depuis le début de l'année scolaire, les équipes et les enfants du Val d'Amour participent à ce programme à la fois ambitieux et salutaire.



La formation des équipes : informer de la réalité des violences

« Le premier temps concerne les professionnels et les bénévoles qui interviennent auprès des enfants », explique Hendrina. « La communauté de communes s'est beaucoup impliquée pour inciter ces personnes à venir à la formation et à faire du sujet des violences sexuelles un sujet de prévention comme un autre. » Lors de ces ateliers, l'intervenante informe son public de la réalité des violences, de leurs conséquences sur les victimes et de leur coût pour la société en termes de santé publique. Hendrina et Aurélie aident également les participants à construire des ateliers de prévention destinés aux enfants.



Ci-dessus :
Aurelie Rolland et Hendrina Branchard
 lors de la formation du personnel
 enfance

Conférence gesticulée : un spectacle pour sensibiliser le grand public

Le programme « Corps-Accord » s'adresse aussi au grand public. Le temps d'une soirée, Hendrina et Aurélie sensibilisent parents et adolescents (à partir de 14-15 ans) aux

« Je traite d'un sujet grave, mais je me permets de le raconter à la manière d'un conte de fées. »

questions des violences sexuelles. Après qu'Hendrina a donné informations et pistes de prévention, Aurélie entre en scène... habillée en princesse. « Je traite d'un sujet grave, mais je me permets de le raconter à la manière d'un conte de fées », explique l'auteure de cette conférence gesticulée

autobiographique qui alterne récit, poèmes, chansons... Dans *Princesse Békille et les grands méchants loups*, « je mets des paillettes sur l'histoire, je prends soin de mon public », explique la conférencière qui concède « faire du mal » avec ce qu'elle raconte sur scène. « *Princesse Békille est une super-héroïne, une justicière qui a un pouvoir, celui de faire rire, de faire des blagues, tout en restant sérieuse, mais sans jamais verser dans le pathos.* » Gratuit, ce spectacle a eu lieu à la salle des fêtes de Mouchard le 24 novembre dernier.



Des activités de prévention adaptées aux enfants

Le troisième temps du programme est consacré aux enfants. Les 8 accueils de loisirs périscolaires du Val d'Amour ainsi que le Secteur jeunes sont concernés.

« L'objectif est de leur donner des armes pour se protéger, notamment en apprenant à reconnaître une situation anormale. »

Pendant la pause méridienne, les enfants participent à des ateliers composés de moments d'échange, de jeux, de lectures, de danses, de chansons...

L'objectif est de leur donner des armes pour se protéger, notamment en apprenant à reconnaître une situation anormale, en osant dénoncer, en s'adressant à une personne de confiance quand un danger est pressenti, en distinguant les « mauvais » des « bons » secrets, etc.

Aurélie et Hendrina cherchent aussi désormais à adapter ces activités d'une part aux tout petits, les 0-3 ans, et d'autre part aux adolescents et pré-adolescents.



Crédit photo : Nicolas Milot



Former les encadrants et sensibiliser les enfants du territoire

Paulette Giancatarino, 3^e vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse.

Dans quelles circonstances avez-vous connu et mis en œuvre le projet Corps-Accord ?

C'est la responsable du service petite enfance qui, à l'occasion d'une réunion, nous a rapporté l'émotion que ses anciennes collègues avaient eue en assistant au spectacle



gesticulé d'Aurélie Rolland, Princesse Békille. De là est née une réflexion sur ce que la collectivité était en mesure de faire pour lutter contre ce fléau.

C'est donc tout naturellement que l'équipe de direction du Pôle a pris contact avec Aurélie et Hendrina Branchard et que nous avons abouti à la mise en œuvre du programme de prévention Corps-Accord. Toutefois, au vu de l'ampleur des chiffres des violences sexuelles sur les enfants, il nous semblait dommage de limiter notre action à la seule programmation du spectacle. Si nous voulions bien faire les choses, il fallait informer le grand public, mais aussi former les professionnelles et sensibiliser les enfants.

Quelles sont les raisons pour lesquelles la communauté de communes participe au programme Corps-Accord ?

Déjà en 2022, la communauté de communes avait organisé une conférence sur la sexualité en ligne afin de sensibiliser les collégiens à ce sujet. Pour nous, il était naturel de continuer ce travail en participant au programme Corps-Accord.

« Ce projet ambitieux permet de faire prendre conscience de l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants. Selon les chiffres de l'INSEE, dans chaque classe d'école, deux à trois enfants sont concernés ! »

Ce projet ambitieux permet de faire prendre conscience de l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants. Selon les chiffres de l'INSEE, dans chaque classe d'école, deux à trois enfants sont concernés ! Nous voulions apporter des réponses concrètes en formant les encadrants, en leur donnant des pistes pour prévenir les agressions et pour sensibiliser les enfants à des sujets aussi variés que délicats tels que le corps, le consentement ou l'intimité.



Zoom sur l'accompagnement financier de la CAF

La CAF diffuse chaque année un appel à projet dans le cadre du « Fonds publics et Territoires », lequel contribue à répondre aux besoins des familles et des territoires en s'appuyant notamment sur des « démarches innovantes ».

La CAF a donc décidé d'accompagner financièrement la collectivité du Val d'Amour dans un projet sur la prévention des violences sexuelles à l'égard des enfants. En effet, il traite une thématique grave, un sujet qui touche l'intimité des familles, et il fait appel à des supports originaux et variés (conférence gesticulée, ateliers pour les enfants, formation des professionnels...) tout en s'adressant tant aux enfants eux-mêmes qu'aux familles et aux professionnels des ALSH.



Les chiffres*

••••

1 enfant sur 10

est victime de violence sexuelle, ce qui représente 2 à 3 enfants par classe

1 enfant se fait **agresser** sexuellement **toutes les 3 minutes** en France

1 femme sur 5 et **1 homme sur 14** déclarent avoir subi des violences sexuelles

81 % des victimes déclarent avoir subi les premières violences **avant l'âge de 18 ans** et **51 % avant l'âge de 11 ans**

Les enfants ont en moyenne 10 ans au moment des faits

Dans plus de la moitié des cas, l'agresseur était un membre de la famille

Les conséquences des violences sont très lourdes : **près d'une victime sur deux a fait une tentative de suicide**

 **119**

le numéro de téléphone pour l'enfance en danger destiné aux victimes et à leur famille

*Sources : UNICEF/IPSOS

Découvrir le monde des livres, à l'école et dans les médiathèques

Tout au long de l'année, les élèves des écoles du Val d'Amour sont accueillis, avec leurs professeurs, au sein des médiathèques de Port-Lesney Bel-Air et de Mont-sous-Vaudrey. Tous les ans, environ 600 enfants participent ainsi à des animations organisées autour de la découverte du livre et de la lecture. En 2023, plusieurs classes ont également eu la chance de rencontrer une autrice et illustratrice professionnelle.

Les accueils de classe : des actions pour faire connaître les médiathèques aux enfants

Partout en France, les médiathèques ont pour mission de rendre la lecture et la culture accessibles à tous. Pour atteindre cet objectif, elles organisent notamment des « accueils de classe », lesquels permettent

de faire connaître les lieux aux enfants, de découvrir les services de la médiathèque, de rencontrer le personnel, etc. Les médiathèques du Val d'Amour proposent deux types d'accueil, à savoir des animations et des visites libres.

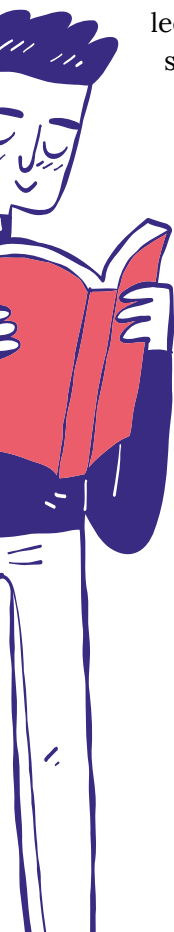
Ainsi, au moins une fois dans l'année, tous les élèves participent à des animations imaginées et organisées par Amélie Vuillet, agent de médiathèque, et animées avec l'aide d'une équipe de bénévoles. Elles changent chaque année et restent adaptées à l'âge des enfants.





Par exemple, les tout-petits assistent à des lectures de conte tandis que les plus grands « enquêtent » dans la médiathèque lors d'escape games spécialement conçus pour eux. Lors des visites libres (sur rendez-vous), les enseignants emmènent leurs élèves à la médiathèque pour un temps de lecture ou pour travailler sur des projets spécifiques.

A la fin de la visite, les enfants sont invités à emprunter un livre, sous la responsabilité de l'enseignant. Roman, BD, manga... : les élèves choisissent un ouvrage qui leur plaît, quelle qu'en soit la raison. Et s'ils hésitent ou ne savent pas vers quel livre se tourner, les bibliothécaires sont là pour les aider à définir leurs envies et à trouver les ouvrages qui y répondent.



L'aide de la communauté de communes pour faciliter l'accès de tous à la lecture et à la culture

Alain Bigueur,
2^e vice-président en charge
de la transition numérique,
de la culture et de l'animation
du tissu associatif

En quoi les accueils de
classe sont-ils importants
pour les enfants ?

Ce dispositif d'accueil des classes permet à tous les enfants du Val d'Amour de connaître les médiathèques dès leur plus jeune âge et d'y retourner au moins une fois par an. C'est une action forte, qui favorise un accès à la culture pour tous.

L'accueil d'un auteur ou d'un illustrateur pendant un accueil de classe est une initiative importante : c'est une véritable chance pour les enfants de pouvoir rencontrer un artiste et son univers créatif, de découvrir son métier ainsi que les différentes étapes de création d'un livre.

Comment la communauté de communes soutient-elle les accueils de classe en médiathèque ?

Nous prenons en charge l'intégralité des frais de transport. Ce choix politique de financer les bus est essentiel, car il permet de s'assurer que tous les enfants du territoire bénéficient du service, quelle que soit la commune dans laquelle ils sont scolarisés.

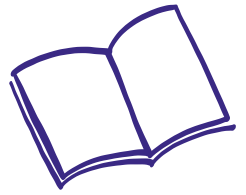


Amélie Vuillet

Agent des médiathèques en charge des accueils de classe

« Beaucoup d'enfants ne seraient jamais rentrés dans une médiathèque sans les accueils de classe. Ces moments sont ludiques, détachés de l'école ; ils ne servent pas forcément à apprendre quelque chose, mais à donner envie d'ouvrir un livre, de lire et de revenir à la médiathèque. »

Plongée dans l'imaginaire de Clotilde Perrin, autrice et illustratrice Jeunesse



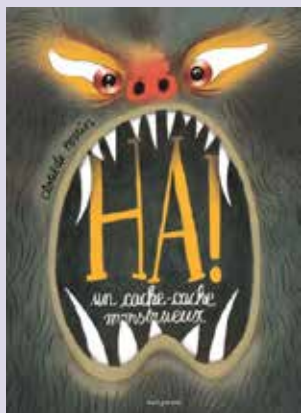
En mai 2023, les élèves des écoles de Mont-sous-Vaudrey, de Montbarrey, de La Vieille-Loye, de Mouchard, de Chamblay et de Cramans ont rencontré l'autrice et illustratrice strasbourgeoise Clotilde Perrin à la médiathèque. Lors de ces ateliers, les enfants de CE1, CE2 et CM1 ont plongé dans l'univers de l'artiste pour découvrir son travail et s'initier au dessin.

Lors d'une première session à la médiathèque, les enfants ont d'abord préparé cette rencontre ; à travers une sélection d'ouvrages, ils ont ainsi pu découvrir et appréhender l'œuvre de Clotilde Perrin. Puis, en atelier, l'illustratrice et autrice leur a expliqué son métier, les conditions de fabrication d'un livre, le rôle de l'éditeur... avant de répondre aux questions des enfants. Ce temps d'échange a été suivi par la lecture d'un de ses livres et par une initiation au dessin « à la manière de Clotilde Perrin ». Une façon originale et ludique de s'approprier les livres, de s'emparer de cet objet parfois intimidant et de donner libre cours à son imagination.

Les médiathèques du Val d'Amour comptent renouveler cette expérience en invitant régulièrement d'autres auteurs.



Quelques ouvrages de Clotilde Perrin



Ah : un cache-cache monstrueux,
Editions Seuil Jeunesse,
2021



À l'intérieur des méchants,
Editions Seuil Jeunesse,
2016



La toute petite maison,
Editions Kaléidoscope,
2022

Retrouvez tous les ouvrages de Clotilde Perrin sur :
www.mediatheque-valdamour.fr



Des animations qui s'intègrent au travail des enseignants

Maï Devriendt, directrice de l'école primaire de Mouchard.

Quand vos élèves vont-ils à la médiathèque ?

Toutes les classes vont au moins une fois par an à la médiathèque, et ce, dès la fin de la maternelle. Une séance permet alors de leur expliquer son fonctionnement. Et on fait un rappel au CP, par exemple pour leur montrer où sont classées les BD.



Comment les accueils de classe participent-ils à l'enseignement de la lecture ?

Ces animations s'intègrent parfaitement au travail des enseignants, comme tout ce qui a trait à la lecture, à l'envie de lire, à l'imaginaire... Les retours sont toujours plus que positifs. Par exemple, les enfants ont adoré l'atelier de Clotilde Perrin. C'était ludique, interactif et créatif.



Le chiffre 1 000 €

C'est le montant de la subvention accordée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à la médiathèque pour financer l'accueil de l'illustratrice Clotilde Perrin. Cette aide s'inscrit dans le dispositif « Rendez-vous en bibliothèque », lequel a pour objectif de repenser les accueils de classe afin de substituer aux traditionnelles « sorties en bibliothèque » des ateliers innovants et originaux.

Des accueils qui s'appuient sur les bénévoles des médiathèques

Les médiathèques du Val d'Amour comptent une quinzaine de bénévoles. Aux côtés d'Amélie Vuillet, six d'entre eux se consacrent aux accueils de classe. Cette équipe permet d'accueillir les enfants par petits groupes et de rendre ces moments à la médiathèque agréables pour tous.

Comment donner encore aux enfants l'envie de lire et de se rendre en médiathèque ?

La médiathèque nous donne des flyers qui mentionnent ses heures et jours d'ouverture ; nous les insérons dans les bulletins destinés aux parents, afin qu'ils soient informés et qu'ils profitent, eux aussi et avec leurs enfants, de ses services. On précise également que le mercredi est consacré à l'heure du conte et que cette animation est gratuite. Nous emmenons par ailleurs les élèves à la médiathèque pour des recherches documentaires : on sélectionne sur site des ouvrages en relation avec le thème abordé. Enfin, nous avons le droit d'emprunter des séries de livres plusieurs fois dans l'année, une « caisse » d'ouvrages qui nous permet de diversifier nos propres bibliothèques.



Instruction du droit des sols : comment sont prises les décisions ?

Si vous résidez dans l'une des communes du Val d'Amour et que vous souhaitez construire votre maison, acheter un terrain, entreprendre des travaux..., dans la grande majorité des cas, vous devez faire une demande à l'administration afin de vérifier que votre projet est conforme aux règles en vigueur. Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme... : faisons le point sur les principales demandes d'urbanisme. Et découvrez comment les dossiers sont instruits par la communauté de communes et les décisions, prises par les mairies.

Les principales demandes

Tout projet de construction, d'aménagement ou de travaux de modification d'un bâtiment existant nécessite une autorisation d'urbanisme.

Ainsi, vous pouvez avoir besoin de faire une demande afin d'obtenir :



Un certificat d'urbanisme, à demander avant d'acheter un terrain ou de construire

Facultatif, ce document permet d'en savoir plus sur une parcelle avant de l'acheter ou de l'utiliser pour la construction d'un bâtiment. Il peut être demandé par le propriétaire du terrain ou par un tiers.

Deux types de certificats d'urbanisme, valables 18 mois, peuvent être délivrés par les mairies :

- **Le certificat d'urbanisme d'information** (CUa), qui détaille l'état du terrain ainsi que les droits et règles qui s'y appliquent, notamment les éventuelles servitudes d'utilité publique.
- **Le certificat d'urbanisme opérationnel** (CUb), qui reprend les informations relatives à la parcelle et qui, en fonction notamment du PLUi, renseigne sur la faisabilité de votre projet ainsi que sur les équipements publics existants ou non au droit du terrain.



La déclaration préalable, obligatoire pour certains travaux

La déclaration préalable est un permis de construire « simplifié » qui s'applique aux travaux de faible envergure. Elle est obligatoire dès lors que vous souhaitez modifier l'aspect extérieur de votre



habitation, l'agrandir ou réaliser une « petite » construction.

Les principaux travaux pour lesquels une déclaration préalable peut être nécessaire sont :

- L'installation d'une clôture ou d'un portail
- La pose de panneaux photovoltaïques
- La modification de l'aspect extérieur de l'habitation : nouvelles menuiseries, isolation par l'extérieur, rénovation de la façade, installation d'une fenêtre de toit...
- La construction d'une extension ou d'une annexe dont la superficie est comprise entre 5 et 20 m², comme un abri de jardin, une serre, une véranda, un garage...
- L'installation d'une piscine dont la surface est inférieure ou égale à 100 m²

Le permis de construire

Il est obligatoire notamment si vous souhaitez construire un nouveau bâtiment (maison, hangar...) ou si vous envisagez de réaliser des travaux « importants » sur une



construction existante. Par exemple, pour une extension de plus de 20 m² (ou 40 m² selon la localisation du bien), vous aurez besoin d'un permis de construire.

Le permis d'aménager

Le permis d'aménager concerne des projets particuliers, comme la création d'un lotissement, d'aires de stationnement ouvertes au public, les affouillements et exhaussements de sol d'une certaine hauteur/profondeur et superficie, etc.

Le permis de démolir

Il est notamment obligatoire de demander un permis avant de procéder à la démolition complète ou partielle d'un bâtiment situé dans les abords d'un monument historique. Plusieurs communes de notre territoire sont concernées : n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie afin de savoir si vous êtes ou non concerné.

Si la démolition est suivie d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être intégrée au permis de construire/d'aménager.

Les chiffres clés

Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2023, 850 demandes d'urbanisme ont été déposées sur le territoire du Val d'Amour, soit en moyenne 85 dossiers par mois. C'est d'ores et déjà bien plus que l'année dernière, puisque 800 dossiers avaient été déposés sur l'ensemble de l'année 2022.

Les déclarations préalables (DP) sont les plus nombreuses, avec près de 400 demandes instruites depuis le début d'année.

Au cours de l'année 2023, plus de 60 % des dossiers ont été déposés directement en ligne par les pétitionnaires, via le portail de saisie par voie électronique ce qui représente une forte augmentation par rapport à la première année de mise à disposition de ce portail (2022).

➔ Portail de dépôt des demandes d'urbanisme



<https://urbanisme.ccvaldamour.com/NetADS/sve/connexion>





La procédure

1. La demande : identifiez la demande qui correspond à votre projet. Par exemple, vérifiez que les travaux que vous envisagez exigent une simple déclaration préalable ou un permis de construire. Rapprochez-vous de votre mairie en cas de doute ou pour toute demande de renseignement.

Votre dossier doit ensuite être déposé :

- En ligne via le portail numérique de dépôt des demandes

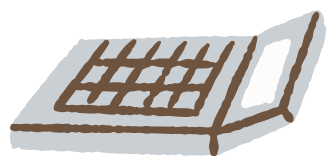
- Ou sous format papier en mairie du lieu de votre projet

2. L'enregistrement de votre dossier par la mairie puis sa transmission au service d'instruction du droit des sols : ce service fait bénéficier aux élus de son expertise juridique et technique en matière d'urbanisme. Dans certains cas, il doit consulter des services extérieurs, comme l'Architecte des bâtiments de France, l'Agence routière départementale, la Chambre d'agriculture, etc. Enfin, le service instructeur transmet sa proposition d'arrêté au maire de la commune concernée.

3. La prise de décision par le maire : le maire accepte ou refuse votre demande ; il vous informe alors de la décision prise en vous adressant l'arrêté. Les délais d'instruction sont réglementés et diffèrent selon le type de demande.



Crédit photo : Jean-Pierre Amet



La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de réaliser vos démarches d'urbanisme en ligne. Ce service gratuit est accessible 7 jours/7 et 24h/24, où que vous soyez. Pour l'utiliser, il suffit de créer un compte ou de vous identifier avec FranceConnect. Puis, sélectionnez le formulaire dont vous avez besoin et, en fonction du projet, joignez les pièces et documents demandés pour constituer votre dossier. En cas de doute sur le contenu de votre dossier, contactez votre mairie.

Après enregistrement du dossier, vous recevez un Accusé de Réception Electronique (ARE). Si le dossier est incomplet, vous en êtes averti par ce biais ; la décision finale vous sera également transmise via ce portail.

Ce service offre de nombreux avantages :

- Des économies sur les frais de reprographie des documents et d'affranchissement des courriers
- Un gain de temps : plus besoin de se déplacer en mairie à ses heures d'accueil
- Le suivi en direct de l'avancement de l'instruction du dossier

Il est toutefois toujours possible de déposer votre dossier dans la mairie de la commune concernée.

Adresses web utiles

- ➔ **Pour les demandes d'urbanisme en ligne :**

<https://urbanisme.ccvaldamour.com/NetADS/sve/connexion>

- ➔ **Pour rechercher un lieu, une adresse ou une parcelle :**

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

- ➔ **Pour des informations sur les autorisations d'urbanisme :**

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

- ➔ **Pour savoir si votre projet se trouve dans le périmètre d'un monument historique :**

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>



Secteur protégé : le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France

La mairie de Villers-Farlay, les Baraques du 14 de La Vieille-Loye, la croix de chemin à Bans, une partie du château de Mont-sous-Vaudrey, le pont de Port-Lesney, l'église de Chissey-sur-Loue... : sur le territoire du Val d'Amour, sans compter les bornes-colonnes de la forêt de Chauv, on dénombre 13



monuments historiques. Ces bâtiments, tout comme leurs abords, sont protégés. Ainsi, dans les périmètres délimités des abords de ces monuments, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et ses collaborateurs ont à se prononcer sur tous les travaux soumis à autorisation d'urbanisme.

Ingénieur des services culturels et du patrimoine, en charge du secteur Dole-Nord-Jura, Maxime Catelain nous éclaire sur ses principales missions

Quel est votre rôle ?

Quand un particulier demande une autorisation de travaux pour un bâtiment situé dans le périmètre d'un monument

historique, la mairie nous envoie un exemplaire et nous répondons avec des prescriptions à prendre en compte pour que le projet s'intègre correctement dans son environnement.

Comment prenez-vous vos décisions ?

Plusieurs textes de loi, relevant du code de l'urbanisme et du code du patrimoine, réglementent notre activité. Toutefois, pour ce qui est des abords des monuments





historiques, nous nous prononçons au cas par cas en nous adaptant aux spécificités de chaque village. Notre avis se fonde sur nos connaissances et notre expérience. On sait quels matériaux, quelles couleurs... doivent être privilégiés. Ainsi, nous évitons que des maisons bretonnes se construisent dans le Val d'Amour.

Que se passe-t-il en cas de refus ?

On peut être amené à refuser un projet. Le plus souvent, nous organisons un rendez-vous sur place, avec le pétitionnaire, afin de trouver un compromis. Nous le conseillons, par exemple sur la couleur des fenêtres, sur la taille d'une fenêtre de toit, sur la forme des tuiles... et il peut ensuite, s'il le souhaite,

déposer une nouvelle demande.

Il est aussi possible de contester l'avis de l'ABF ; il existe une voie légale de recours, mais cette procédure administrative est souvent longue et coûteuse. En cas de désaccord, mieux vaut contacter la mairie et prendre un rendez-vous avec nos services pour gérer à l'amiable ce désaccord. A savoir que seul 0,5 % des dossiers se soldent par un refus définitif sans aucune solution. Et ils concernent le plus souvent des demandes « farfelues ».

Comment s'assurer l'acceptation d'un projet par l'ABF ?

Tout d'abord, vérifiez que le bâtiment se trouve à l'intérieur d'un secteur protégé, ce qu'il est possible de faire facilement et rapidement



en ligne, grâce à l'atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>). Puis, avant de déposer la demande, je conseille de me consulter, par email ou par téléphone. Pour des projets classiques, comme un changement de menuiseries, un simple échange de mails avec photos suffit. Pour des projets plus complexes, comme la construction d'une extension, je prévois un rendez-vous pour donner des indications. Vous aurez ainsi moins d'appréhension à déposer votre demande et moins de risque d'essuyer un refus.

➔ Pour vos projets dans le Val d'Amour,

vous pouvez contacter Maxime Catelain par email à l'adresse maxime.catelain@culture.gouv.fr ou par téléphone au 03 84 35 13 53.



Une expertise juridique et technique au service des maires

Virginie Valot, maire de La Loye.

Comment se déroule le traitement des dossiers en mairie ?

A La Loye, on reçoit encore beaucoup de dossiers papier. Donc, on les saisit, on vérifie qu'ils sont complets... et nous les transmettons à la communauté de communes

pour instruction. Après analyse du dossier, le service instructeur rédige une proposition d'arrêté, qu'il assortit systématiquement de justifications s'il s'agit d'un refus ou d'un accord avec prescriptions. Je peux alors accepter ou refuser la demande. Si je l'accepte, j'envoie l'arrêté au pétitionnaire avec un courrier d'accompagnement. Si je la refuse, j'organise un rendez-vous en mairie pour remettre l'avis en main propre et fournir des explications. On apporte alors des précisions, ce qui peut permettre de refaire une demande, susceptible d'être acceptée.

Comment le service instructeur de la communauté de communes vous est-il utile ?

Le maire reste libre de suivre la proposition d'arrêté du service instructeur. Mais celui-ci connaît bien mieux le PLUi que moi ! Et il existe de nombreuses autres règles, des lois qui évoluent ou qui changent, ainsi que des



cas de jurisprudence qu'il faut connaître... Qui plus est, chaque projet est différent ; il faut toujours tout reprendre de zéro. Or, je ne suis pas une experte en urbanisme ; c'est pourquoi ce service est indispensable à nos prises de décision. Il met à la disposition des maires son expertise technique et juridique.

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?

Le plus difficile, c'est d'expliquer les raisons d'un refus. D'autant plus que les règles du PLUi sont très strictes et qu'elles changent, que ce qui était accepté hier ne l'est plus aujourd'hui. Ce n'est pas toujours entendable par les pétitionnaires. Et on touche à la propriété des gens ; c'est un sujet délicat, sensible. Toutefois, même après un mécontentement, il arrive que les pétitionnaires reviennent en mairie pour refaire leur dossier. Dans tous les cas, il est vivement conseillé de ne jamais s'engager dans un projet avant d'avoir reçu la décision.

Le PLUi, le document de référence pour toute prise de décision

Les demandes d'urbanisme permettent de s'assurer que chaque projet respecte les différentes règles applicables, dont celles du PLUi. En effet, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal détermine comment les sols peuvent être occupés et utilisés ; il fixe aussi des règles de construction. Toute décision d'urbanisme est dès lors rendue notamment en fonction du PLUi.

En vigueur depuis le 1er juillet 2017, le PLUi du Val d'Amour devrait prochainement faire l'objet d'une révision générale.

Vous pouvez consulter le PLUi en mairie et sur le site internet de la communauté de communes du Val d'Amour.



Entre terre et eau, comment préserver et valoriser les zones humides



Dans la basse vallée de la Loue, environ trois quarts des surfaces en zones humides ont disparu. Les travaux de redressement des rivières, ainsi que les installations de drainage pour assainir et favoriser l'utilisation des sols en sont les premières causes ; à celles-ci s'ajoute aussi désormais le changement climatique.

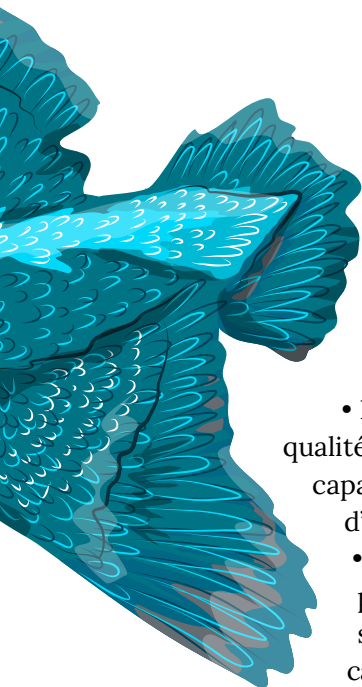
A Chissey-sur-Loue, une zone humide fait l'objet d'un plan de restauration et de gestion : la biodiversité végétale et animale, propre à ces milieux naturels, s'est depuis stabilisée.

Zone humide : de quoi parle-t-on ?

Selon le code de l'Environnement (Art. L. 211-1), les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau [...] de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Tourbières, landes, marais, prairies et forêts humides... : d'une grande variété, ces milieux naturels se caractérisent essentiellement par la nature de leur sol (plus ou moins perméable), le climat (sec ou humide) ainsi que leur topographie (en pente, cuvette, etc.).

Ces terrains ont longtemps été synonymes de contraintes. Ils sont difficiles, voire impossibles, à cultiver ou à exploiter. Ils ont donc fait l'objet de travaux d'assèchement, lesquels ont contribué au recul drastique de ces zones pourtant essentielles à l'environnement.





En effet, les zones humides offrent de nombreux services :

- Elles sont des réservoirs exceptionnels de biodiversité
- Elles contribuent à la qualité de l'eau grâce à leur capacité de filtration et d'épuration
- Elles participent à la préservation de la ressource en eau par leur capacité d'absorption et de stockage
- Elles permettent de lutter

contre les incendies, inondations, canicules, sécheresses, etc.

Dans le Val d'Amour aussi, le long de la Loue, les zones humides ont tendance à disparaître, notamment du fait des travaux menés pour dompter le cours de la rivière. L'une d'elles, située à Chissey-sur-Loue, fait l'objet d'un plan de restauration et de gestion.

Les aménagements à Chissey-sur-Loue

La zone humide de Chissey-sur-Loue compte environ 63 hectares répartis de part et d'autre de la rivière. Etant peu entretenues et le cours de la Loue n'évoluant plus, ces parcelles se transformaient progressivement en milieux forestiers, une modification synonyme de perte de biodiversité.

L'ensemble du site est la cible d'un plan de restauration et de gestion lancé en 2018.

Son objectif : restaurer les milieux naturels de la zone. Pour ce faire, différentes actions ont été menées :

- Débroussaillage pour restaurer les prairies
- Remise en eau partielle d'un ancien bras de la rivière
- Lutte contre les espèces invasives : écorçage des érables négundo et fauchage de la renouée du Japon

Cette phase de restauration est suivie de travaux d'entretien régulier et d'opérations de suivi : fauches tardives, surveillances des espèces, lutte contre les espèces invasives... Et depuis cette année, ce sont des béliers qui assurent l'entretien de la zone (cf. p. 26), une solution de gestion qui se montre à la fois économique et écologique.

Ci-dessous :
La renouée du Japon est une espèce invasive qui menace la biodiversité





Ci-contre :
Les Emplois Verts de l'association Agate
Paysages lors de l'installation des panneaux
du sentier pédagogique à Chissey-sur-Loue

poisson endémique du bassin du Rhône que l'on retrouve dans quelques cours d'eau de Franche-Comté. Côté flore, les espèces locales sont favorisées, comme le frêne et le saule. Et la bardane des bois ainsi que diverses variétés d'orchidées poussent à nouveau sur la zone.

Un sentier pédagogique pour valoriser la zone humide de Chissey-sur-Loue

Un abri où se maintiennent une faune et une flore spécifiques

Les zones humides servent de refuges à de nombreuses espèces animales et végétales. Grâce aux actions menées sur la zone humide de Chissey-sur-Loue, la faune et la flore propres à ces milieux naturels se sont maintenues. On peut ainsi observer des oiseaux emblématiques de la Loue tels que le guêpier d'Europe ou le martin-pêcheur d'Europe. Les pics sont eux aussi présents ainsi que la rousserole effarvate, sorte de fauvette qui vit dans les roselières. Libellules, salamandres, grenouilles vertes et rousses habitent également les lieux.

Les inventaires menés sur la zone humide de Chissey-sur-Loue ont aussi révélé la présence d'aprons du Rhône, un petit

Depuis 2022, un sentier pédagogique permet de se promener sur le site, de découvrir la zone humide de Chissey-sur-Loue et de faire connaissance avec les espèces qui la peuplent. Avant le pont sur la Loue, à gauche de la D93, un parking permet de stationner : une barrière interdit le passage des voitures, quads et autres véhicules à moteur.

Une boucle de 5 km environ longe en partie la Loue et, tout au long du circuit, des panneaux donnent des informations aux visiteurs sur la rivière et les poissons, les libellules, les oiseaux, les mammifères... Pour ne pas déranger les espèces et préserver les lieux, il est recommandé de ne pas quitter le sentier.





Nous avons valorisé des parcelles dont nous ne savions pas quoi faire

Jean-Claude Pichon,
Maire de Chissey-sur-Loue.

Comment le projet de restauration de la zone humide est-il né ?

Il faut savoir que, selon la réglementation du PLUi, quand on construit sur une zone humide, au centre d'un village par exemple, il est obligatoire de compenser au double. Au titre de cette compensation à l'échelle de l'intercommunalité, la communauté de communes a choisi la zone humide de Chissey-sur-Loue et nous a présenté un projet de restauration.

Comment la communauté de communes du Val d'Amour est-elle intervenue ?

Lors d'un conseil municipal, Solène Carboni (responsable du service attractivité et développement du territoire, ndlr) a présenté, et surtout expliqué, le projet aux élus, un projet monté, financé et géré par la communauté de communes du Val d'Amour. Une fois le principe validé, la commune a mis à disposition de l'intercommunalité les terrains dont nous sommes propriétaires. A chaque étape du projet, nous avons été concertés, par exemple au moment de l'installation de la barrière à l'entrée du sentier pédagogique.

Ce projet a-t-il des répercussions positives sur la commune ?

Cela nous a permis de valoriser des parcelles en bord de Loue dont on ne savait pas quoi faire. C'est aussi l'occasion de faire découvrir la zone humide ainsi que Chissey-sur-Loue. D'autres sentiers de randonnée sont d'ailleurs accessibles et permettent par exemple de rejoindre Arc-et-Senans.



Ci-dessus :
Jean-Claude Pichon,
Maire de Chissey-sur-Loue



Ci-dessus :
**Eugénie Thillerot avec ses
béliers à Chissey-sur-Loue**

Des béliers pour entretenir « naturelle- ment » les terrains

L'entretien de la zone humide de Chissey-sur-Loue consiste en des opérations de fauche réalisées une à deux fois par an. Mais les fauches étant tardives, la végétation est haute et dense, ce qui entrave les machines. Pour limiter l'intervention humaine et améliorer la gestion des pelouses, la communauté de communes a décidé de faire appel à une « herbassière », Eugénie Thillerot.

Habitante d'Ecleux, cette « éleveuse nomade » est à la tête d'un troupeau de 230 brebis et d'une demi-douzaine de béliers. Ces animaux sont élevés en plein air et nourris à l'herbe, et ce, toute l'année. A la manière des herbassiers, ces bergers sans terre du sud de la France, la jeune femme de 35 ans se doit de trouver des endroits propices où faire pâturer ces bêtes.

Tandis que les brebis paissent dans l'Ain, de juillet jusqu'à la fin octobre, 5 à 7 béliers

sont en résidence à Chissey-sur-Loue. « Hors période de lutte (nom de l'accouplement du bélier avec la brebis, ndlr), les mâles n'ont pas de besoins importants d'un point de vue nutritif, explique Eugénie Thillerot. Ils ont tout ce qu'il leur faut ici. Pendant l'hiver, je les emmène ailleurs, notamment pour éviter les risques de crue de la Loue. » Les béliers passent alors la saison froide dans les vignes d'un exploitant jurassien.

Ce mode de gestion est un échange de bons procédés. Les bêtes fertilisent la terre et limitent l'embroussaillement qui risquerait de refermer les milieux naturels. L'éco-pâturage permet ainsi d'entretenir le paysage et de maintenir la biodiversité végétale et animale.

➔ **Eugénie Thillerot vend
en direct des colis d'agneau :**

commande au 06 74 35 64 43 ou par mail à thillerot.eugenie@gmail.com.

Plus d'infos :

www.lesbrebisdegigie.fr.

Du côté des associations

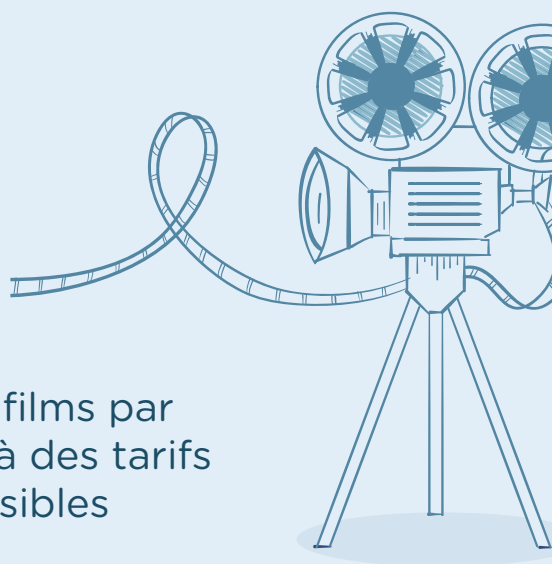
Le Foyer rural de Mouchard fait vivre le cinéma dans le Val d'Amour

.....

Depuis les années 80, le Foyer rural de Mouchard organise des projections de cinéma pour les habitants du Val d'Amour. A l'origine, en partenariat avec la FOL (Fédération des œuvres laïques), les bénévoles assuraient le transport du matériel entre Mouchard, Salins-les-Bains et Arbois et projetaient eux-mêmes les films.

Un service historique qui a su se moderniser

La situation s'est ensuite professionnalisée dans les années 2000 avec la création d'Ecran Mobile, service de la Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté, et la prise en charge du coût des projections par la communauté de communes du Val d'Amour. Au fil des ans, Ecran Mobile est devenu un réseau de cinéma itinérant comptant 25 lieux de diffusion en Franche-Comté. Le cinéma de Mouchard est l'un des plus dynamiques : il enregistre la deuxième fréquentation la plus élevée du réseau. Ce succès est notamment dû au dynamisme des bénévoles et à un public très fidèle. Qui plus est, la salle des fêtes, récemment rénovée, offre un cadre agréable, avec un grand écran couplé à un système son neuf.



Deux films par mois à des tarifs accessibles

De septembre à juin, deux films récents sont diffusés tous les mois, les mardis ou les jeudis soir, à 20h30. Le choix des films est fait à partir d'une liste proposée par Ecran mobile. L'offre est accessible au plus grand nombre avec un billet plein tarif à 5 € et un billet à prix réduit à 4,20 €. Depuis octobre 2023, les jeunes peuvent utiliser le Pass Culture pour acheter leurs billets.

Des bénévoles très investis

Actuellement, une dizaine de bénévoles gère l'activité : choix des films, billetterie, distribution des affiches, mise en place et rangement de la salle, aide au montage et démontage du matériel avec le projectionniste d'Ecran mobile, etc. Ils mettent tout en œuvre pour faire vivre et développer ce rendez-vous culturel historique du Val d'Amour.

➔ **Retrouvez le programme sur www.ecranmobilebfc.org/mouchard**



Ci-dessus (de gauche à droite) :
**Jean-Pierre Rebboah, Yann Salbin
et Denis Piquet**

Une soirée pour remercier les bénévoles du Val d'Amour

.....

Chaque année, de nombreux bénévoles s'investissent dans les différents projets de la communauté de communes. L'intercommunalité les a remerciés lors d'une soirée qui leur était dédiée.

Ainsi, en octobre dernier, environ quarante bénévoles se sont réunis au siège de la communauté de communes, à Chamblay, pour un apéritif et une rétrospective des événements auxquels ils ont participé en 2023. Parmi eux, trois hommes se distinguent par leur ancienneté, leur dynamisme et leurs passions communes, la randonnée et le vélo. Jean-Pierre Rebboah, Yann Salbin et Denis Piquet répondent à nos questions :

En quoi consiste votre activité et depuis combien de temps êtes-vous engagés ?

Jean-Pierre R. : « Avec Denis, nous balisons et entretenons les chemins de randonnée. Concrètement, il s'agit de rafraîchir la peinture, de s'assurer qu'elle soit encore visible, et de signaler à la communauté de communes les arbres qui entravent le chemin.

En plus de 20 ans, avec Yann, nous avons participé de nombreuses fois à l'organisation de la Journée de la randonnée, en proposant des circuits pédestres et VTT sur tout le territoire. C'est aussi le cas de Denis, qui a rejoint l'équipe il y a 8 ans. »

Qu'est-ce que votre activité bénévole vous apporte ?

Jean-Pierre R. : « Elle me permet de me rendre utile à ma commune, mon département, et de faire découvrir les chemins de randonnée du Jura. »

Denis P. : « Cette activité m'apporte un bien-être mental et physique en lien avec la nature ainsi que la satisfaction d'être utile pour autrui. »

Yann S. : « Je concilie cette activité avec ma passion pour le vélo. En même temps, je découvre de nouveaux sentiers lors de mes reconnaissances. »

Quels sont vos meilleurs souvenirs ?

Jean-Pierre R. : « Il s'agit sans hésiter de la création du livre conçu avec l'ADAVAL : 43 randonnées dans le Jura des collines. »

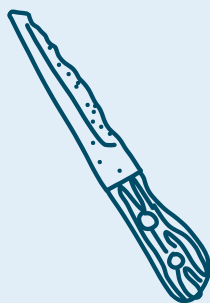
Denis P. : « C'est une rencontre avec des chamois. »

Yann S. : « Chaque moment passé sur les sentiers est unique et contient son lot de bons souvenirs. »

Pourquoi devenir bénévole ?

Jean-Pierre R., Denis P. et Yann S. :

« Il faut perpétuer ce savoir-faire ; les nouvelles générations doivent s'impliquer à leur tour, afin de maintenir les chemins de randonnée en l'état. Cette nature participe au rayonnement du Jura et à notre bien-être en tant qu'habitant. »



Portage à domicile de repas : un nouveau service de l'ADMR de Parcey

.....

Premier acteur de l'aide à domicile dans le Jura, le réseau ADMR joue un rôle essentiel auprès de l'ensemble de la population. Aide à la personne, entretien du linge, téléassistance... : en complément de ces services, l'association ADMR de Parcey propose depuis septembre 2023 la livraison de repas à domicile sur les communes d'Augerans, Bans, Belmont, La Loye, La Vieille-Loye, Mont-sous-Vaudrey, Montbarrey, Souvans et Vaudrey.

Plusieurs formules permettent de répondre aux besoins de chacun. Les livraisons sont effectuées par La Poste du lundi au vendredi et les repas sont assurés pour tous les jours de la semaine, week-end et jours fériés compris. Ils sont confectionnés par la Grande Tablée à Dole selon des menus élaborés chaque semaine par une diététicienne.

➔ **Pour tout complément d'information, contactez l'ADMR de Parcey :**

Par mail :

admr28@parcey.fede39.admr.org

Par téléphone :

03 84 71 03 01



La championne de France de boule lyonnaise joue au club de Mouchard

.....

En 1957, sous l'impulsion de son président fondateur Raymond Gauthier, le Club Bouliste de Mouchard voit le jour. A cette époque, nul ne se doutait que ce club de boule lyonnaise allait accueillir, plus de 60 ans après, une championne de France de ce sport.

Au sein du club se démarque désormais Monique Chevassu, championne de France de boule lyonnaise depuis l'été 2023. Après avoir rejoint le Club Bouliste de Mouchard, dont son mari fait partie depuis plusieurs années, elle se prend de passion pour le jeu et participe aux tournois de la région. Elle commence à jouer en triplettes avec d'autres licenciées de Poligny et Dole. Ensemble, elles font leurs preuves lors du

championnat régional et elles décrochent le titre qui leur permet de participer aux Championnats de France, au Puy-en-Velay.

Face à 48 équipes venues de toute la France et d'outre-mer, elles réalisent l'exploit, malgré une première partie perdue. Cette victoire fait naturellement la fierté des membres du club Bouliste de Mouchard. Et ce succès pourrait l'aider à recruter de nouveaux joueurs. Pour celles et ceux qui souhaitent découvrir ce sport et, peut-être, devenir le prochain champion ou la prochaine championne de France, le Club Bouliste de Mouchard propose des séances d'entraînement tous les mercredis après-midi de 15h30 à 17h00 (en fonction de la météo).

➔ **Pour plus de renseignements, contactez :**

Bernard Oudet (président) :

06 82 05 41 44

Gilles Faillenot (secrétaire) :

06 50 42 91 36

Actualités de la communauté de communes

Mobilité

.....

Un nouveau Pôle d'Échange Multimodal à la gare de Mouchard

L'objectif d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) est de favoriser les transports en commun tout en les connectant entre eux et aux autres moyens de transport.

La gare de Mouchard se situant sur un nœud ferroviaire Lyon-Besançon / Dijon-Suisse, la réalisation d'un PEM permet de dynamiser l'attractivité de la gare de Mouchard et de valoriser les transports en commun et les modes alternatifs

Par ailleurs, l'ensemble des espaces extérieurs de la gare de Mouchard ont été réaménagés et optimisés grâce à :

- La mise en place d'un sens de circulation unique pour fluidifier le trafic
- La création de 2 emplacements de car sécurisés et accessibles PMR
- L'aménagement de 70 places de parking comprenant une zone de covoiturage
- La création d'un parvis piéton
- La mise en accessibilité et en sécurité de l'escalier existant
- La création d'une piste cyclable
- L'installation de bornes de recharge pour voitures et vélos électriques
- L'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières pour alimenter le bâtiment de la gare



Eau et assainissement

.....

Renouvellement de la délégation de service

Quatre contrats de délégation de service arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

La communauté de communes s'est interrogée sur la poursuite du recours à une délégation de service public sur les communes où elle exerce la compétence eau et assainissement. Après avoir approuvé, en juillet 2022, le principe d'exploitation du service public d'assainissement et d'eau potable par concession de type affermage pour une période de 10 ans, une consultation publique a été engagée afin de recruter le nouvel exploitant des services.

Le Conseil Communautaire, après avoir analysé les propositions reçues, a validé le 27 septembre dernier une offre de la société SUEZ Eau France. La question de l'installation d'une télérelève a été débattue, mais jugée trop coûteuse par rapport aux bénéfices qu'elle aurait apportés dans l'exploitation.

Vous ne rencontrerez donc aucun changement dans vos contacts ou dans votre espace client, qui resteront les mêmes. De la même façon, les contrats d'abonnement qui profitaient d'une mensualisation seront reconduits automatiquement.

Assainissement

.....

Une nouvelle station d'épuration à Montbarrey

Lancés courant avril 2022, les travaux de la nouvelle station de Montbarrey se sont terminés l'été dernier. Le traitement a été progressivement mis en route pour atteindre sa pleine capacité début octobre. Elle remplace désormais les stations, devenues obsolètes, de Montbarrey, d'Ounans et de La Vieille-Loye et assure l'épuration des eaux de 7 communes : Montbarrey, La

Vieille-Loye et Ounans ainsi que Chatelay, Chissey-sur-Loue, Germigny et Santans.

D'une capacité de 2 700 EH (Equivalents Habitants), cette nouvelle station se compose de bassins circulaires en béton permettant un traitement biologique des effluents. Le traitement des boues est réalisé par séchage dans des casiers (9) plantés de roseaux. A cela s'ajoute un nouveau système « inDense », qui améliore la « décantabilité » des boues et les performances de traitement, tout en réalisant des économies de réactifs. De plus, une ZRV (Zone de Rejet Végétalisé) accueillera les eaux traitées par temps sec, de façon à affiner l'épuration et irriguer des plantations.

Cette station est d'un grand intérêt écologique puisqu'elle a permis la suppression des anciennes stations dont les rejets se réalisaient dans la Clauge à La Vieille-Loye, dans le canal du moulin à Ounans et dans la Leue à Montbarrey et dont les traitements n'étaient plus adaptés aux besoins actuels.





Ci-dessus :
**Les ados du secteur jeunes lors
du Défi Challenge organisé à
Souvans en septembre 2023**

Jeunesse

.....

Du changement au secteur Jeunes

Le secteur Jeunes du Val d'Amour a effectué sa rentrée 2023 avec l'arrivée d'une nouvelle responsable, Charlotte Méraux. Titulaire d'une licence STAPS et d'un BPJEPS Activités Physiques Pour Tous, Charlotte Méraux, qui a été gérante d'une base nautique dans l'un des plus beaux villages de France, bénéficie déjà d'une solide expérience dans le domaine. En effet, à partir de 2020, elle était directrice de l'accueil de loisirs de Fontain, dans le Doubs.

Charlotte a déjà organisé une journée événement le samedi 30 septembre. Près d'une soixantaine de jeunes se sont affrontés amicalement autour de différents jeux mêlant force, réflexion et agilité : joutes, tournoi de baby-foot géant, courses en sac... Cette journée fédératrice a ainsi lancé l'année.

La nouvelle responsable du secteur Jeunes anime également des ateliers

au collège de Mont-sous-Vaudrey les lundis et les jeudis et propose des soirées thématiques les vendredis soir.

Afin de fédérer les enfants au plus tôt et de mieux faire connaître le secteur Jeunes, Charlotte intervient désormais tous les mardis midi auprès des élèves de CM1 et de CM2 autour de jeux sportifs et ludiques.

Autre nouveauté : Charlotte Méraux se rend disponible auprès des adolescents qui le souhaitent les mercredis après-midi. Localisés dans un premier temps à Mont-sous-Vaudrey, ces temps libres pourraient par la suite devenir itinérants.

Les permanences du Promeneur du Net, les lundis soir, ont été relancées. Leur objectif est d'assurer une présence éducative sur internet auprès des jeunes, mais aussi des parents.

➔ **Contactez
le secteur jeunes**
Charlotte Méraux
secteur.jeunes@valdamour.com
07 85 24 46 89



Enfance

.....

Un portail web pour accompagner les familles au quotidien

Depuis le début de l'année scolaire, les habitants du Val d'Amour se familiarisent avec le Portail Famille, un service numérique qui deviendra incontournable pour effectuer en ligne démarches et réservations. Personnel et sécurisé, cet espace permet à l'ensemble des familles du territoire de faciliter et de fluidifier les formalités du quotidien.

Dorénavant, le Portail Famille est la porte d'entrée unique pour :

- Inscrire son enfant à l'école ou aux

différents services enfance et jeunesse : restaurant scolaire, accueils du matin et du soir, centre de loisirs, activités ados...

- Déposer des documents ou mettre à jour le dossier de son enfant
- Réserver les repas
- Réserver les temps d'accueil de loisirs

Un temps d'ajustement et d'adaptation de quelques semaines est naturellement prévu pour que les équipes comme les familles s'approprient pleinement ce nouvel outil.



Scannez ce QR code et accédez au Portail Famille

<https://portail.berger-levrault.fr/CdcValdAmour39380/accueil>

Environnement

.....

L'atlas de la biodiversité entame sa 2^e année



La première année de l'atlas intercommunal de la biodiversité a permis de réaliser un état des lieux du territoire grâce à des inventaires sur la faune et la flore. Avec nos partenaires techniques (LPO, CEN, CBN, agence régionale de la biodiversité, etc.), nous avons pu recenser les espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de libellules, mais aussi cartographier les zones humides et les mares.

Dans le cadre de cette démarche visant à approfondir nos connaissances de la faune et de la flore locales, nous avons également mis en place des animations pour



sensibiliser le public. Treize balades « nature » réunissant dix personnes ont été animées par notre apprenti, Louis, de mars à août. Ont aussi été organisés des stands et des circuits thématiques au cours de la Journée de la randonnée ainsi que des animations dans les accueils de loisirs.

Pour la deuxième année, les objectifs sont de synthétiser les enjeux, de définir des actions de préservation et de valorisation, et de poursuivre les animations auprès du grand public.

Service à la population

.....

Des conseillers pour apprendre à maîtriser le numérique

Depuis 2022, deux conseillers, Sylvain et Jean-Luc, vous aident à mieux appréhender les outils numériques : ordinateurs, tablettes, smartphones... Ils vous proposent notamment d'apprendre ou d'approfondir vos connaissances sur l'usage des applications et plateformes en ligne, de comprendre les manières de les utiliser, mais aussi et surtout de sécuriser votre matériel, vos données personnelles et de protéger votre vie privée.

En séances individuelles ou en ateliers thématiques, vos deux conseillers numériques vous accueillent gratuitement sur rendez-vous dans les médiathèques de Mont-sous-Vaudrey et du Bel-Air ou dans la mairie de votre commune.

➔ **Renseignements et inscriptions gratuites au 03 84 37 74 74.**

Les bons gestes du tri

Le polystyrène

Le polystyrène de calage se recycle. Si les petites pièces peuvent être déposées dans le bac de recyclage, les plus grosses sont à emmener à la déchetterie, tout comme le polystyrène d'isolation.

Attention

S'il est mélangé ou collé avec d'autres matériaux, comme le bois ou le carton, il devra être jeté avec le tout-venant à la déchetterie.

Les barquettes alimentaires (viande, fruit...) et le film plastique qui les entourent se recyclent également, mais séparément. Le buvard absorbant doit quant à lui être jeté dans le bac gris.

Info pratique

Le SICTOM de Dole collecte gratuitement les déchets amiantés des particuliers dont leur résidence principale se situe sur le territoire. La quantité est limitée à 100 kg/an/foyer (environ 6 plaques de fibrociment, 4 jardinières ou 4 mètres de tuyau) et les matériaux doivent être filmés au préalable.

Pour profiter de ce service, il convient d'appeler le SICTOM pour convenir d'un rendez-vous. Votre numéro de badge de déchetterie ainsi qu'une copie de votre carte d'identité vont seront demandés.



Service à la population

.....

France Services, un service intercommunal

Depuis janvier 2023, la collectivité a repris la gestion de l'espace France Services à Ounans. Dans les locaux de la mairie d'Ounans (4, route de Salins), deux agents accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien et facilitent le lien avec nos partenaires nationaux ou locaux (CAF, Pôle emploi, impôts, cartes d'identité, dossiers retraite, etc.).

Différents partenaires locaux assurent également des permanences : la Maison départementale des solidarités de Dole (Assistante sociale), la Mission locale et SOELIS pour les questions relatives à l'em-

ploi et la formation, SOLIHA pour un conseil sur la rénovation de logement, l'UDAF avec le dispositif point conseil budget, le CAUE pour des travaux d'architecture ou encore la Roue de Secours pour une location de véhicule.

Pour toute question ou demande d'accompagnement, contactez-nous par téléphone au 09 71 11 21 11 ou rendez-vous sur place :

- ➔ Les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ➔ Le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
- ➔ Le samedi de 9h à 12h

En plus de l'accompagnement aux démarches administratives, des animations sont organisées au niveau local, par le biais de l'espace de vie sociale (EVS), ou avec des partenaires locaux. En 2023 ont eu lieu un atelier éco geste, des recrutements saisonniers, des ateliers motricité ou encore des ateliers marche, tricot et écriture.

Espace de vie sociale

L'espace de vie sociale, géré en parallèle de l'espace France services à Ounans, organise divers ateliers GRATUITS, à destination des usagers et des habitants :

- Ateliers mémoire en jeux pour les personnes de plus de 60 ans
- Ateliers énergie logis pour apprendre à moins consommer dans son logement
- Ateliers motricité pour les familles avec enfant de 0 à 3 ans
- Ateliers d'échanges réciproques de savoirs (marche, écriture, et tricot)



Tourisme

.....

Avec les Explor Games®, vivez 3 expériences uniques sur le territoire

Cette année, la communauté de communes proposait 3 Explor Games®, ouverts du 10 juillet au 25 août et qui ont su divertir les familles tout en mettant en valeur le patrimoine du Val d'Amour :

- **Le trésor volé du Val d'Amour**, aux Baraques du 14 de La Vieille-Loye, déjà bien connu des habitants du Val d'Amour. Il est en place depuis 2021 et ouvrait donc pour la 3e année consécutive.

Deux autres jeux ont vu le jour cet été :

- **Héritage en péril**, au départ de Pagnoz : un circuit de 4 km qui monte jusqu'au château de Vulgrenant et dont le but est de résoudre le mystère de l'héritage du château.



- **Un destin hors des rails**, un parcours urbain autour de l'histoire de Jules Grévy au départ de la mairie de Mont-sous-Vaudrey.

L'ouverture de ces deux nouveaux jeux a permis de dynamiser la fréquentation des Explor Games® : 1437 personnes ont été accueillies pendant l'été 2023 sur 41 jours d'ouverture. L'Explor Games® des Baraques du 14, enregistre à lui seul plus de la moitié des participants.

La réservation a également été facilitée par la mise en place du paiement en ligne via le site internet de la communauté de communes. La météo, très chaude et parfois orageuse, a pu générer quelques annulations, mais n'a globalement pas découragé les joueurs. Enfin, les retours de la clientèle, parents et enfants confondus, sont toujours aussi satisfaisants.

Tenez-vous prêts pour la réouverture l'été prochain !





crédit photo : L.d'Aboville

Ci-contre : Spectacle «Cousumain»

Culture

.....

Début de saison culturelle avec Les 2 Scènes

Dans le cadre de son partenariat avec Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon, la communauté de communes du Val d'Amour a accueilli, le 20 septembre dernier, le spectacle de cirque « Cousumain ».

Cette représentation pleine de magie et de poésie a eu lieu à la salle des fêtes de Mont-sous-Vaudrey et a réuni plus de 100 personnes. Les enfants des accueils de loisirs du Val d'Amour étaient invités au spectacle par la communauté de communes.

Sur scène, deux jeunes jongleurs-acrobates de l'Académie Fratellini ont construit des rêves éphémères à l'aide de boîtes à cigares. Le public s'est laissé emporter avec délice par cette rencontre.

Deux autres spectacles sont prévus cette année avec Les 2 Scènes :

- « **Conférence de choses** » : interprété par le comédien Pierre Mifsud, ce spectacle plein de surprises dure exactement 53 minutes et 33 secondes et aura lieu le 1er février 2024 à Montbarrey.
- « **Jojoni** » : en mai, à Grange-de-Vaivre, ce spectacle musical réunit trois musiciens en tournée à vélo qui viendront jouer des pièces acoustiques instrumentales, minimalistes et mélodiques, intimistes et ludiques.

Culture

.....

Le mois du film documentaire

Cette année encore, les médiathèques du Val d'Amour ont participé à la manifestation nationale Le Mois du Film Documentaire en organisant trois projections gratuites et ouvertes à tous.

La soirée d'ouverture a eu lieu le 17 novembre à la médiathèque du Bel-Air avec la projection du film « Essaimons-nous », de Laure Saint-Hillier et tourné dans le Jura. La réalisatrice était présente pour répondre aux nombreuses questions du public sur les semences et le maraichage biologique.

Le 23 novembre, les médiathèques se sont délocalisées au Lycée du bois de Mouchard pour projeter le film « Louis dans la vie », le parcours d'un adolescent qui cherche sa voie. Le documentaire a été suivi d'un échange avec sa réalisatrice, Marion Gervais.

Le Mois du Film Documentaire s'est clôturé le 1er décembre à la médiathèque de Mont-sous-Vaudrey avec la projection de « Harry Potter : Retour à Poudlard », un documentaire familial plein de magie, idéal pour entrer en douceur dans la période des fêtes de fin d'année.

➔ **Retrouvez toutes les animations proposées par les médiathèques sur :**
<https://mediatheques-valdamour.fr/>

Economie

.....

Retour sur le succès du premier Salon Marque Employeur

Jeudi 28 septembre, la communauté de communes a accueilli le premier Salon Marque Employeur, en collaboration avec l'association Made in Jura.

Plus d'une centaine d'entreprises se sont réunies pour découvrir les clés de la marque employeur. Les entreprises jurassiennes ont partagé des idées novatrices pour améliorer le bien-être au travail et pour renforcer leur identité. Ateliers thématiques, rencontres inspirantes et discussions animées ont ponctué cette soirée, un dynamisme qui témoigne de l'engagement collectif en faveur de l'amélioration de l'attractivité professionnelle. Cet événement apparaît comme un moteur essentiel du progrès des entreprises jurassiennes.



Agenda

Janvier à Mai



Retrouver l'agenda
complet sur
www.valdamour.com

Janvier

Culture

Samedi 20 janvier Nuit de la lecture

Médiathèque de Mont-sous-Vaudrey
*Spectacle déambulatoire dans la
médiathèque par la Compagnie Morula*

Secteur Jeunes

Vendredi 26 janvier Soirée karaoké

18h00 à 00h00
Lieu à définir

Informations et réservations
au 07 85 24 46 89 ou par mail
secteur.jeunes@valdamour.com

Février

Culture

Jeudi 01 février Spectacle «Conférence des choses»

Montbarrey, Salle Gavand
20h00

En partenariat avec les 2 Scènes
de Besançon • Tarif unique : 6€

Environnement

Samedi 10 février Découverte de la forêt

La Loye

Informations et réservations
au 03 84 37 74 74 ou par mail
emma.carrage@valdamour.com

Secteur Jeunes

Du lundi 19 au vendredi 23 février Séjour Multi-Glisse

Ski alpin, raquettes, biathlon, ski
joering
Espace Mont d'Or

Informations et réservations
au 07 85 24 46 89 ou par mail
secteur.jeunes@valdamour.com

360€ • Tarif pour 5 jours de pension
complète avec les activités et l'hébergement

Mars

Environnement

Samedi 23 mars La biodiversité dans nos villages

Bans

Informations et réservations
au 03 84 37 74 74 ou par mail
emma.carrage@valdamour.com

Secteur Jeunes

Vendredi 29 mars Soirée poker pizza

18h00 à 00h00

Lieu à définir

Informations et réservations
au 07 85 24 46 89 ou par mail
secteur.jeunes@valdamour.com

Avril

Environnement

Mercredi 10 avril La faune des vignes

Mouchard

Informations et réservation
au 03 84 37 74 74 ou par mail
emma.carrage@valdamour.com

Économie

Vendredi 19 avril Petit déjeuner de l'emploi & de la formation

Salle des fêtes de Mouchard
9h00 à 11h30

Informations et réservations auprès
de France Services à Ounans
au 09 71 11 21 11 ou par mail
france.services@valdamour.com

Mai

Environnement

Mercredi 08 mai Les rapaces nocturnes

Chamblay, en soirée

Informations et réservations
au 03 84 37 74 74 ou par mail
emma.carrage@valdamour.com

Tourisme

Dimanche 26 mai La Randonnée du Val d'Amour

Belmont

Inscriptions bientôt disponibles,
informations au 03 84 37 74 74

Et aussi ...



Culture

14, 15 & 16 juin Les Semeurs du Val d'Amour

Santans

Festival de théâtre et musique

Vous souhaitez faire paraître vos événements ?

Transmettez-nous vos événements :
nous les diffuserons sur les différents
supports de communication de la
communauté de communes.

animation@valdamour.com

France Services Val d'Amour vous accueille à Ounans



Le Val d'Amour
Communauté
de communes

*Je souhaite
apprendre à
utiliser les
outils numériques
pour communi-
quer avec mes
proches*

Marie-Louise, 68 ans



*Je viens d'avoir
un enfant et je
ne sais pas à
quelles aides je
peux prétendre*

Justine, 28 ans



*Je dois renou-
veler ma carte
d'identité et je
ne sais pas vers
quel service me
diriger*

Lucas, 32 ans



Carte grise, impôts, retraite,
recherche d'emploi ou ateliers
thématiques...

**Des réponses adaptées
à chaque situation
individuelle**

Coordonnées

Mairie d'Ounans
4 Route de Salins, 39380 Ounans
09 71 11 21 11
france.services@valdamour.com

Horaires d'ouverture

Lundi, jeudi et vendredi
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mardi
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Samedi
9h00 à 12h00

Un dispositif de la communauté de communes en partenariat avec :

LA POSTE | L'ASSURANCE RETRAITE | L'ASSURANCE MALADE | PÔLE EMPLOI | MINISTÈRE DE L'INTERIEUR |
MINISTÈRE DE LA JUSTICE | FINANCES PUBLIQUES | ALLOCATIONS FAMILIALES | MSA